



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 114394

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le rapport sur la relance de la compétitivité de l'agriculture française remis par M. Bernard Reynes. Il souhaiterait connaître son avis sur ce rapport et sur ses préconisations.

Texte de la réponse

L'agriculture est soumise, aux niveaux communautaire et international, à des écarts de coûts de production, tenant notamment au coût de la main-d'oeuvre, qui handicapent les productions nationales. L'article 13 de la loi du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 a eu pour effet d'améliorer significativement le dispositif d'exonération dont bénéficient les employeurs de travailleurs saisonniers, en appliquant une réduction supplémentaire de charges patronales. Cependant, la question de l'emploi dans le domaine agricole reste cruciale en ce qui concerne le travail permanent. Le rapport parlementaire du député Bernard Reynès, remis au Gouvernement début juillet 2011, analyse les enjeux relatifs au coût de la main-d'oeuvre dans le secteur de la production agricole et formule trois principales propositions : l'adoption à court terme d'une mesure d'allègement des charges sociales en agriculture pour préserver et redynamiser l'emploi permanent ; l'étude d'un financement, à moyen terme, de la protection sociale agricole par une recette fiscale ; l'ouverture, au plus tôt, du chantier de l'harmonisation sociale et salariale en Europe. Le rapport suggère, en outre, la constitution d'un groupe de travail parlementaire sur la mise en oeuvre des mesures proposées. Ces travaux permettront de définir une mesure concrète qui sera examinée au Parlement dès l'automne prochain pour une application au début de l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114394

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7754

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9345